

Commentaire de documents géographiques

Épreuve à option : Oral

Jean-Denis BOURON, Franck OLLIVON

Coefficient : 3

Durée de préparation : 90 minutes.

Durée de passage devant le jury : 30 minutes dont 20 minutes d'exposé et 10 minutes d'entretien.

Type de sujet donné : carte au 1/25 000 sur la France (France métropolitaine et DOM) complétée d'un document d'accompagnement (photographie, carte statistique ou thématique, plan, tableau ou graphique statistique, infographie, texte).

Modalités de tirage du sujet : tirage au sort d'un sujet parmi deux.

Liste des ouvrages autorisés : atlas Nathan en salle de préparation.

Cette année, si aucun des onze candidates et candidats entendus n'a démerité au regard de ce qui peut être attendu d'étudiants à ce stade de leur cursus universitaire, les notes sont moins ventilées que d'habitude. Aucun exposé n'a su complètement allier les ingrédients d'une réussite totale : analyse rigoureuse croisant carte et document complémentaire, mobilisant de façon pertinente des connaissances précises, annonçant clairement un plan dont les parties sont ensuite équilibrées en temps.

Certains exposés de bonne facture ont été ternis par des erreurs factuelles ou par une difficulté à proposer une clef de lecture claire de la carte à partir des différents éléments observés. Dans d'autres cas, des exposés convaincants ont été suivis de séances de questions laborieuses voire catastrophiques.

Rappelons qu'aucune question n'est un piège, et qu'interroger sur un point abordé ou non lors de l'exposé peut simplement viser à permettre la reformulation d'une idée ou offrir le point de départ à une analyse qui n'a pas été suffisamment développée. Une séance de questions bien négociée, au cours de laquelle le candidat ou la candidate a fait preuve d'une attitude constructive et n'a pas hésité à suivre les propositions du jury, a généralement permis de relever la note, même lorsque l'exposé était plutôt décevant.

Le jury souligne la qualité des introductions qui définissent généralement bien les termes du sujet donné et présentent les documents tout en restant maîtrisées du point de vue du temps. Deux lignes de progression peuvent toutefois être dégagées. Tout d'abord, trop d'exposés oublient de replacer la carte dans le contexte national voire international : sommes-nous dans une périphérie, un espace enclavé, ou au contraire près d'axes structurants ? Dans un espace rural attractif, dans une région en crise, dans l'une des principales métropoles du pays ? Il faudrait le dire clairement dès l'introduction et, au besoin, s'en servir pour problématiser. D'autre part, s'il n'a rien contre le fait que les candidates et candidats écrivent leur introduction, le jury les incite à adopter un style adapté à l'oral privilégiant des formulations simples et claires, en particulier au moment de la problématisation : une avalanche de questions ou une phrase à rallonge ne constituent pas une manière efficace de problématiser.

Les exposés sont en général correctement organisés mais quelques points de vigilance sont à noter à l'issue des oraux de cette année. Tout d'abord, les troisièmes parties ont souvent fait les frais d'une gestion du temps hasardeuse et ont souvent été centrées sur la question de la durabilité qui, selon les sujets, pouvait paraître un peu plaquée. Plusieurs exposés auraient gagné à avoir deux parties bien structurées en trois sous-parties claires plutôt que trois parties dont l'une est le parent pauvre des deux autres. Ensuite, le jury a été surpris d'entendre deux exposés suivre un plan chronologique, dont les bornes étaient d'ailleurs assez floues, alors même que les sujets n'appelaient pas spécifiquement une lecture historique. Quoi qu'il en soit, ce type de plan est à proscrire. Enfin, il est parfois difficile de suivre la progression logique de l'exposé et l'on invite les candidates et candidats à ne pas hésiter à insister sur la structure du plan, y compris au sein des parties.

Plus qu'avant, les exposés réussissent à dégager de grandes tendances régionales sur les cartes. Néanmoins, cela se cantonne presque toujours à l'introduction et n'est plus mobilisé dans la suite de l'exposé. Prendre deux mètres de recul sur la carte suffit parfois à dégager des espaces très différenciés et à éviter des erreurs d'interprétation sur les densités agricoles ou de peuplement. Cela permet également de différencier les phénomènes à l'œuvre sur l'espace de la carte ou, du moins, leur intensité et ainsi de proposer une analyse plus riche, qui entre dans la complexité des situations observées. C'est aussi souvent ce que permet de faire le document complémentaire qui reste sous-utilisé par la majorité des présentations : lorsque c'est possible, le jury encourage à le mobiliser à plusieurs reprises et à différents moments de l'exposé.

Dans le propos, les candidates et candidats ont souvent du mal à hiérarchiser, interpréter et synthétiser ce qu'ils observent sur la carte. Ainsi, une carte urbaine a donné lieu à un long premier temps d'exposé consacré aux forêts pour n'évoquer que dans la dernière minute les quartiers de grands ensembles et les marqueurs des inégalités socio-spatiales. Ailleurs, les lycées et collèges ont été interprétés comme témoignant d'une fonction de commandement (y compris dans une sous-préfecture) ou signe d'un dynamisme démographique (y compris dans l'arrière-pays breton), alors qu'ils doivent être vus plutôt comme la marque d'une petite centralité, d'une fonction résidentielle et de services publics du quotidien. De la même façon, les candidats et candidates doivent avoir en tête une image de ce qu'est une importante couverture forestière, et de ce qu'est une très faible densité de population : un exposé a ainsi cru voir une prédominance de la forêt dans une région bocagère parmi les moins boisées de France. Il est aussi important de ne pas se limiter à une approche descriptive de la carte mais à essayer d'en proposer une lecture plus synthétique. Un exposé portant sur un territoire de moyenne montagne a par exemple bien identifié la reconversion de l'économie touristique et les mutations de l'activité agricole sans aller jusqu'à penser leurs éventuelles interrelations. Enfin, on invitera les candidates et candidats à ne pas multiplier les concepts et notions et à prendre soin de bien définir ceux qu'ils emploient.

Ces remarques formulées, le jury réaffirme le bon niveau général de préparation des candidates et des candidats, perfectible mais déjà remarquable à ce niveau d'étude, ce qui se traduit par une moyenne supérieure à 13/20.

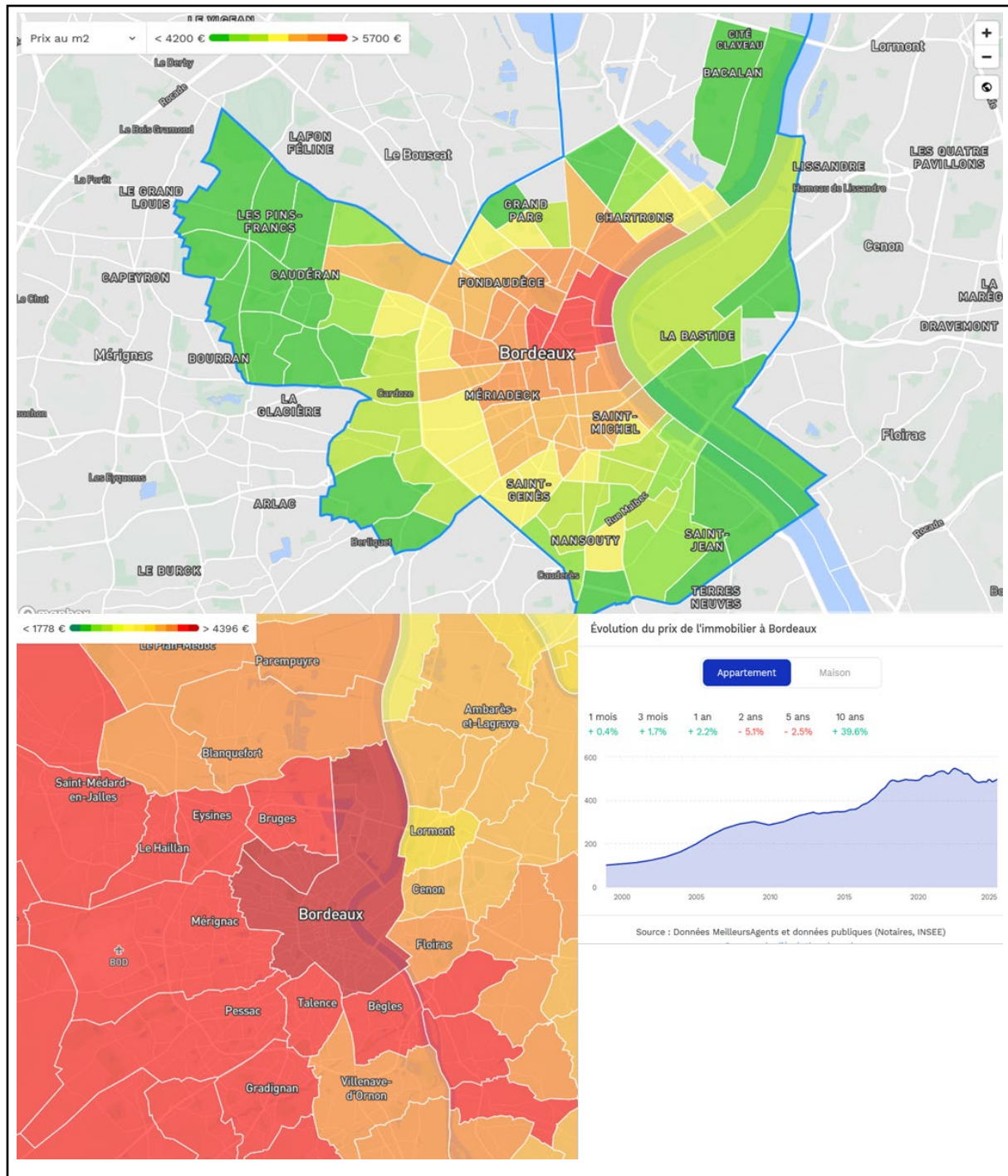
Nous remercions l'ensemble des personnes impliquées, des candidats et candidates aux appariteurs et personnels de l'ENS, en passant par les visiteurs du public, pour leur contribution au déroulement serein et agréable de l'épreuve.

Sujet : Les dynamiques urbaines sur la carte de Bordeaux

Carte : 1536-OT Bordeaux-Sud Médoc, 2018, 1/25 000

Document d'accompagnement : Les prix de l'immobilier à Bordeaux

Source : site internet meilleursagents.com

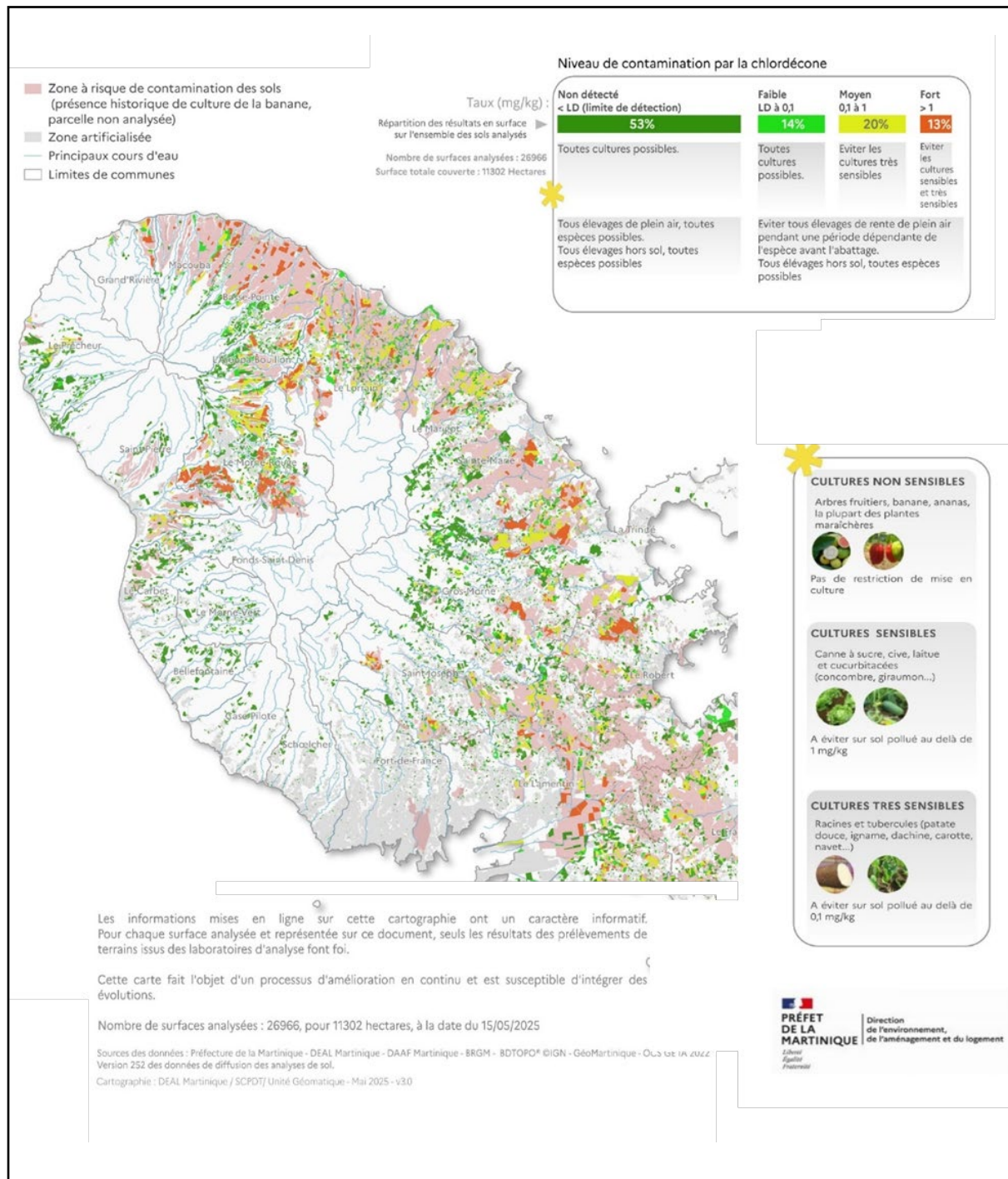


Sujet : Environnement et pressions anthropiques sur la carte de Fort-de-France

Carte : 4501-MT Fort-de-France, 2019, 1/25 000

Document d'accompagnement : Extrait de la carte « Teneur en chlordécone des sols analysés – Martinique »

Source : Géomartinique, le portail de l'information géographique en Martinique

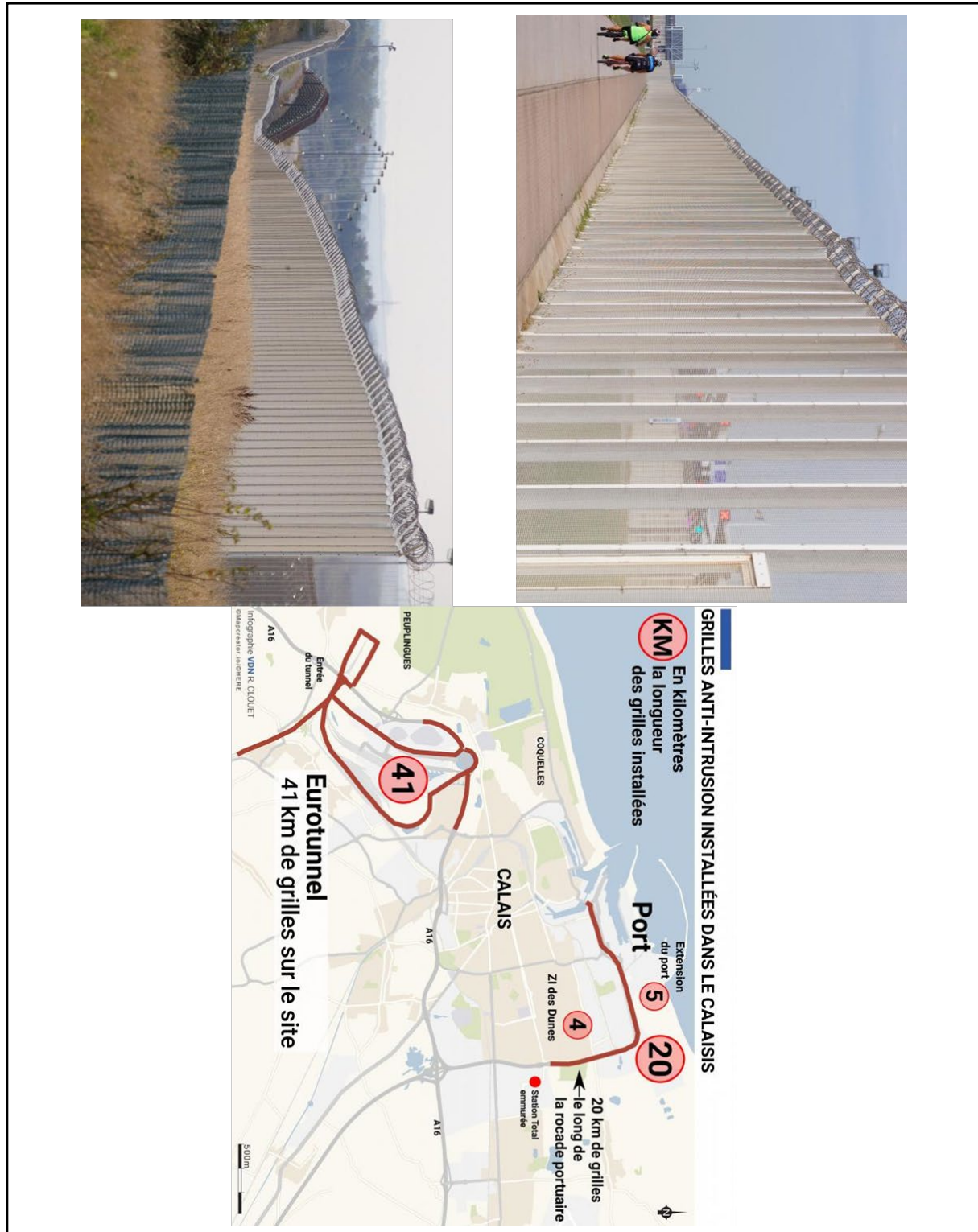


Sujet : Une frontière littorale sur la carte de Calais

Carte : 2103-ET Calais Site des Caps, 2019, 1/25 000

Document d'accompagnement : « Calaisis : comment 70 km de grillages ont poussé passeurs et migrants à prendre la mer »

Source : Illustrations accompagnant un article publié le 27/11/2021 par *La Voix du Nord* et disponible sur son site internet.



Sujet : Les banlieues et leurs fonctions sur la carte de Versailles

Carte : 2214-ET Versailles, 2019, 1/25 000

Document d'accompagnement : « Saint-Quentin-en-Yvelines, cette ville nouvelle poussée dans un écrin vert »

Source : Extraits d'un article Publié 3/08/2024 dans *Les Echos* et disponible sur son site internet.

Paul Delouvrier n'a pas hésité longtemps. En ce milieu des années 1960, le délégué général du district de Paris, est missionné pour choisir l'emplacement de cinq villes nouvelles que l'Etat prévoit de bâtir autour de la capitale. A l'ouest, un territoire s'impose comme une évidence aux yeux de ses équipes.

Un immense espace vierge subsiste en effet sur les plateaux de Trappes et de Saclay. Sur celui de Saclay on compte déjà de grands établissements comme le CEA, le CNRS et quelques laboratoires. Mais sur celui de Trappes, les communes ne sont que de tout petits villages de quelques centaines d'habitants, jouxtant de grandes fermes.

Peu peuplé, le lieu présente une topographie séduisante. « Ces plateaux représentent une frontière naturelle entre la région parisienne et la Beauce. Louis XIV les avait utilisés pour créer un système d'étangs et d'aqueducs entre Rambouillet et Versailles, afin d'alimenter en eau son château », retrace Lucie Sauvageot, responsable de l'action culturelle et de la valorisation du patrimoine au musée de Saint-Quentin-en-Yvelines. Le souverain a créé un lac artificiel sur le plateau de Trappes, la plus grande étendue d'eau d'Ile-de-France, aujourd'hui le cœur de l'île de loisirs. [...]

L'existence de la branche de l'actuelle autoroute A 12, édifiée dès le début des années 1930, et première autoroute d'Ile-de-France, est un atout « Cette voie devait desservir l'hydrobase que la France pensait aménager [...]. Après-guerre, les techniques évoluent et l'hydrobase se révèle inutile. Mais l'autoroute, elle, était faite avant toutes les autres », rapporte Julie Sauvageot.

Le pouvoir gaulliste de l'époque, qui voit grand, projette qu'un million d'habitants occuperont les lieux dans les vingt prochaines années, de Trappes à Palaiseau, en Essonne. « A l'époque, certains prévoient que l'Ile-de-France comptera vingt millions d'habitants à cet horizon. L'Etat entend créer des villes à une trentaine de kilomètres de Paris afin de réguler l'expansion anarchique de la banlieue » souligne Frédéric Theulé historien et auteur d'une thèse sur Saint-Quentin en Yvelines.

La ville nouvelle, appelée au départ « ville nouvelle de Trappes », revoit ses ambitions à la baisse à la fin des années soixante. Elle ne dépassera finalement pas les frontières des Yvelines et vise les 500.000 habitants. Ce sera finalement beaucoup moins, à peine 230.000 habitants, sous la pression notamment des élus locaux. Mais cette croissance mesurée aura pour avantage d'en faire l'une des plus vertes des villes nouvelles, avec 65 % d'espaces naturels.

Sujet : Une territoire de montagne sur la carte du Massif du Sancy

Carte : 2432-ET Massif du Sancy, 2021, 1/25 000

Document d'accompagnement : « Super-Besse, station de ski et de sports d'hiver »

Source : Extraits du site internet de l'office du tourisme du Massif du Sancy (sancy.com)

Sur le versant sud du Sancy, le soleil inonde toute la journée les pistes de la station de ski de Super-Besse.

De 1350 m à 1850 m, Super-Besse offre des pistes tout niveau et un espace de ski nocturne. Labellisée Famille Plus, la station familiale de Super-Besse est un domaine skiable adapté pour apprendre à skier et profiter de la montagne l'hiver.

Le domaine skiable de Super-Besse est situé sur le versant Sud du Sancy entre 1350 à 1850 m d'altitude. Vous pouvez vous reporter au plan des pistes de Super-Besse pour vous repérer plus facilement. Il compte :

- 6 pistes vertes, 12 bleues, 9 rouges, 6 noires
- 1 téléphérique 20 places (débit 3000 personnes par heure), 4 télésièges dont 1 débrayable, 12 téléskis, 2 tapis couverts .
- 70% du domaine skiable équipé d'enneigeurs
- 1 freepark, permanent et sonorisé avec stade d'initiation - 1 boarder cross - 1 espace freestyle jump
1 piste de vitesse (kilomètre lancé) - 1 stade de slalom ouvert au public - 1 piste ludique

À la nuit tombée, 8 pistes s'éclairent dans la station de ski de Super-Besse et permettent de goûter à l'ambiance intimiste du ski nocturne.

7 remontées mécaniques soit 2 télésièges (Falaise et Bois du Loup), 3 téléskis (Débutant, Lac 1 et 2) et 2 tapis (Lou Petiot et Patinoire) donnent accès à 1 piste noire, 3 rouges, et 4 vertes.

Variez les plaisirs ! De nombreuses activités neige vous attendent pour profiter des sports d'hiver à Super-Besse. Besoin de sensations, choisissez une descente en [Fantasy Luge](#), la descente de 2.5 km, pour un dénivelé de 300m, devrait vous plaire !

Toujours descendre, mais avec la sensation de voler, c'est possible avec [la tyrolienne Fantasticable](#).

Pour une découverte plus contemplative des montagnes autour du Sancy, partez sur les pistes de [ski de fond](#) ou de [raquettes](#). Départ en plein cœur de la station de ski de Super-Besse, face au lac des Hermines depuis le secteur nordique de Super-Besse Madalet ou depuis le secteur nordique de Besse-Pertuyzat, situé à quelques kilomètres, près du Lac Pavin.

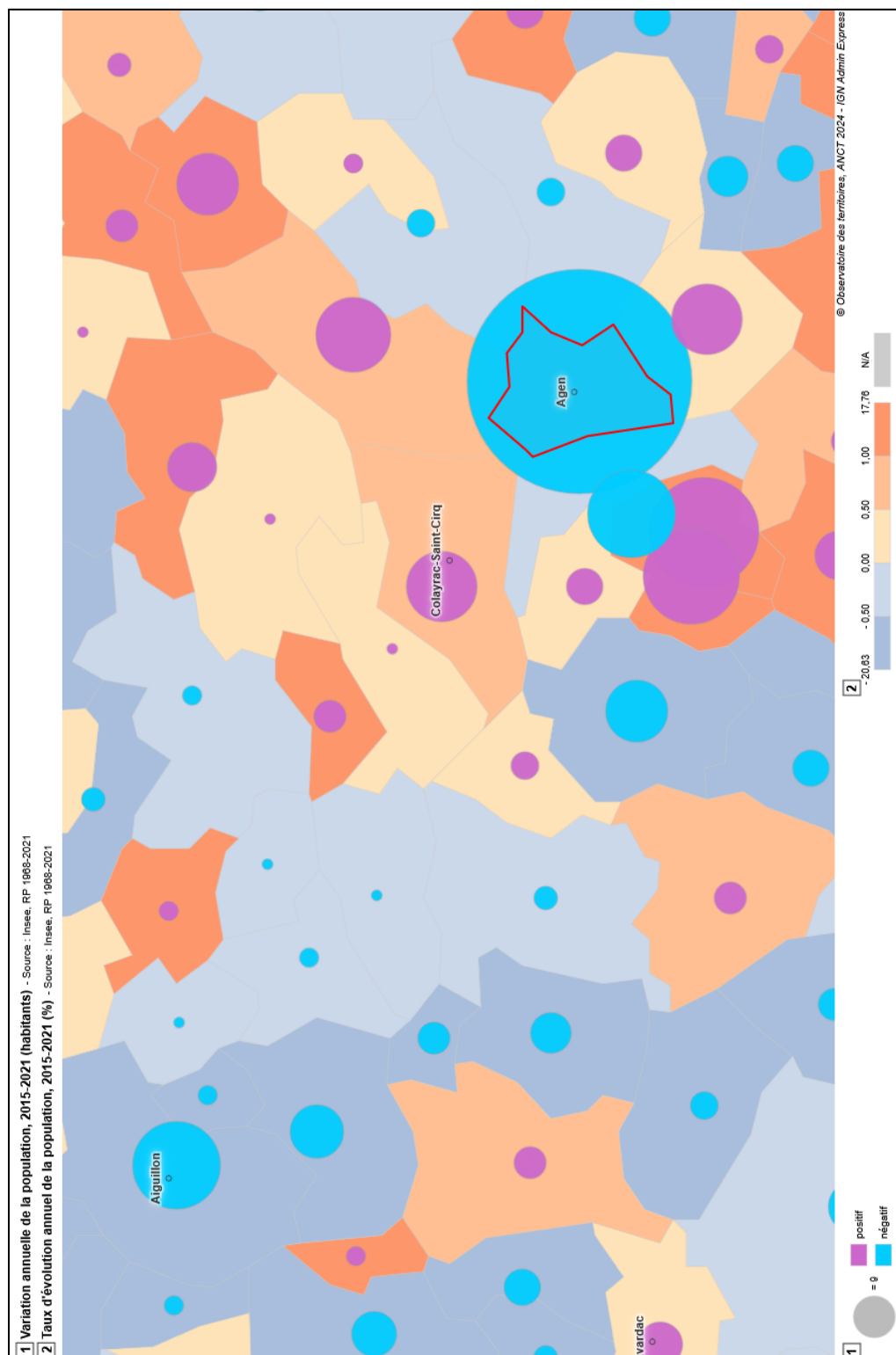


Sujet : Ville et campagnes sur la carte d'Agen

Carte : 1840SB, Agen, 2016, 1/25 000

Document d'accompagnement : Variation de la population communale, 2015-2021, en nombre d'habitants et en pourcentage

Source : Observatoire des territoires / ANCT, données INSEE.

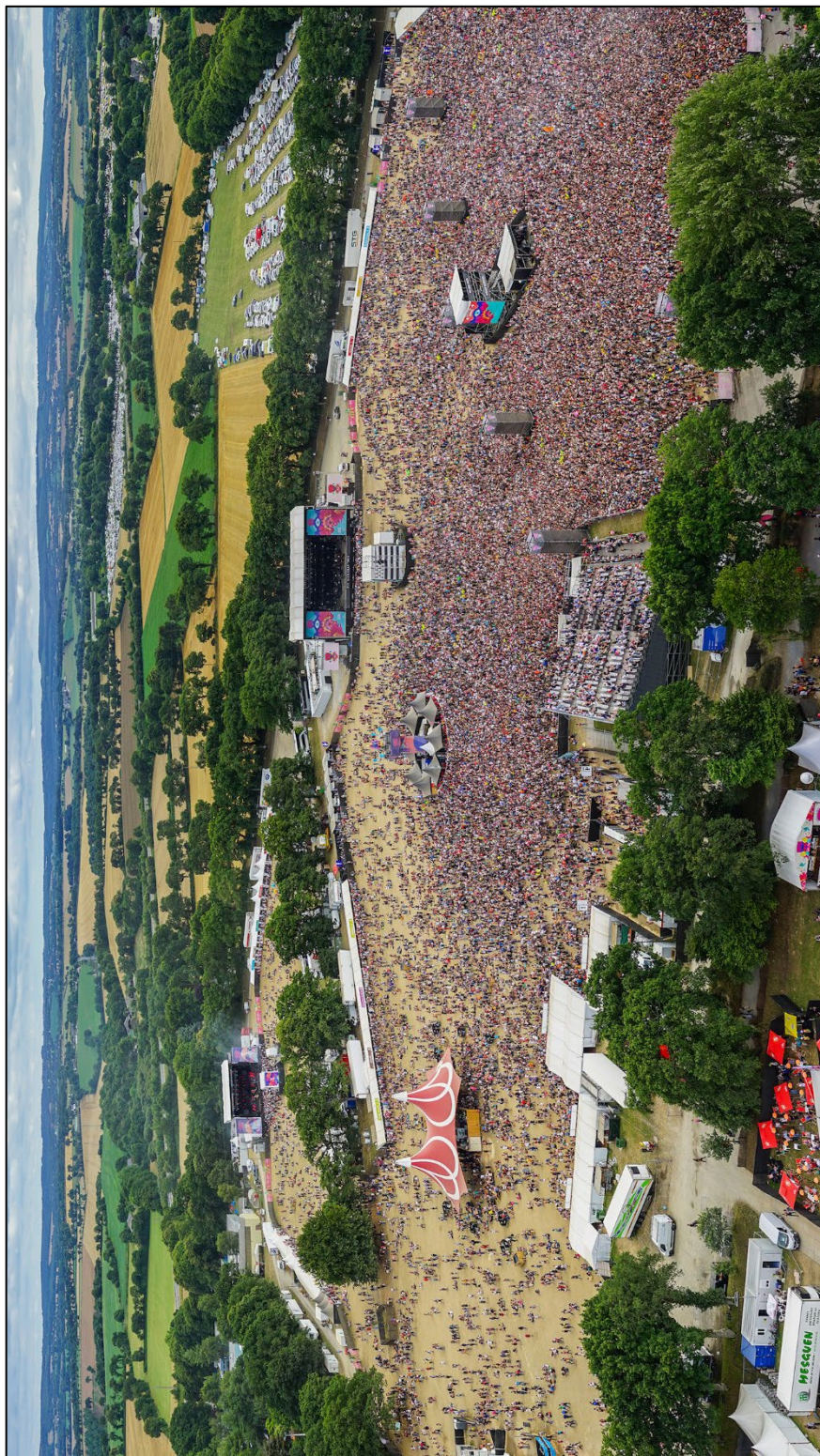


Sujet : La ruralité sur la carte de Carhaix-Plouguer

Carte : 0717SB, Carhaix-Plouguer, 2018, 1/25 000

Document d'accompagnement : Le festival des Vieilles Charrues à Carhaix

Source : Entre le site et les campings, le festival s'étend sur plus de 36 hectares (photo festival Vieilles Charrues)



Sujet : Un littoral aménagé sur la carte de Cherbourg-en-Cotentin

Carte : 12100T, Cherbourg-en-Cotentin, 2023, 1/25 000

Document d'accompagnement : Présentation touristique du sentier des douaniers

Source : site internet « Le Cotentin unique par nature » de l'office du tourisme du Cotentin

LE SENTIER DES DOUANIERS (GR®223)

Véritable colonne vertébrale du littoral du Cotentin, le GR®223 – plus connu sous le nom de sentier des douaniers – offre une expérience de randonnée inoubliable à travers les paysages sauvages et préservés de la Hague. Ce chemin mythique, qui relie Carentan à Mont-Saint-Michel en longeant toute la côte de la Manche, dévoile dans sa portion hagueaise quelques-unes des plus belles étapes du parcours.



Sujet : La vallée de la Loire sur la carte de Châteauneuf-sur-Loire

Carte : 2320SB, Châteauneuf-sur-Loire, 2019, 1/25 000

Document d'accompagnement : un exemple de segment de l'eurovéloroute 6

Source : Francevelotourisme.com, La Loire à Vélo / EuroVelo 6

← **Gien / Sully-sur-Loire**
La Loire à Vélo / EuroVelo 6

la Loire à vélo

DÉTAILS AVIS

Au fil de l'eau, Châteaux & Monuments

28,16 Km ↔ 1 h 52 min ⓘ J'ai l'habitude ●



Gien ↔ Sully-sur-Loire

Parcours vélo de 28,16 km de Gien à Sully-sur-Loire

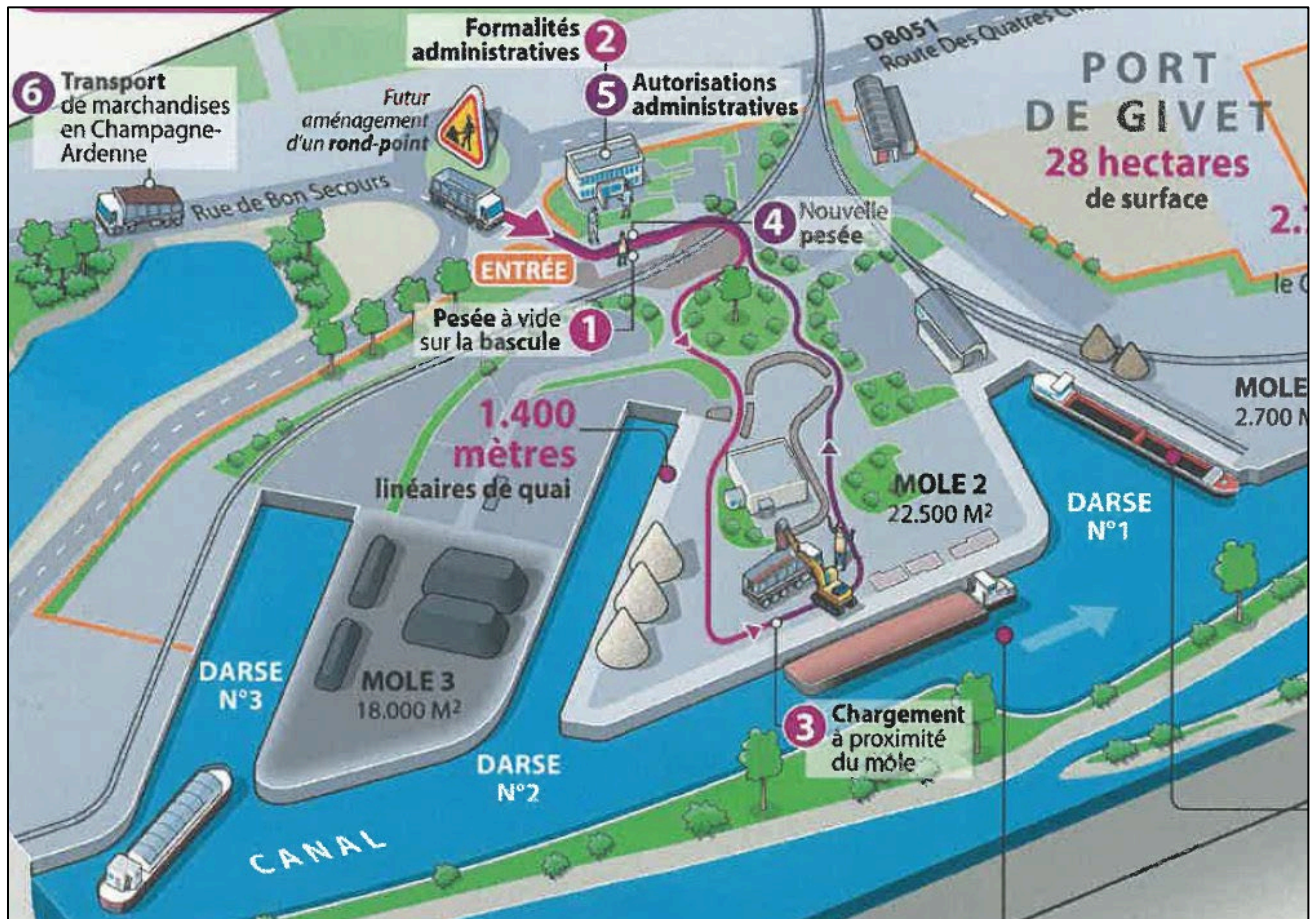
Pour partie en bord de Loire, cette étape de La Loire à Vélo nous intronise dans le périmètre sacré du Val de Loire inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Le fameux château Renaissance de Sully en marque l'accès avec brio, sentinelle éternelle découverte par les cyclistes de passage. Plusieurs passages sur routes avec quelques bonnes côtes.

Sujet : Territoire et ressources sur la carte de Fumay

Carte : 3008SB, Fumay, 2017, 1/25 000

Document d'accompagnement : plan de la plateforme multimodale du port de Givet

Source : site internet du port de Givet



Sujet : L'eau sur la carte de Thonon-les-Bains – Évian-les-Bains

Carte : 3428ET, Thonon-les-Bains – Évian-les-Bains, 2017, 1/25 000

Document d'accompagnement : L'inégal accès aux rivages du lac Léman

Source : Alice Nikolli, « Quand la non-activation des règles devient la règle : regard de géographe sur un problème public qui s'éternise. Le cas de la déprivatisation des rives lacustres (Annecy, Léman) », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], 22-2 | septembre 2022

Commençons par souligner que les règles à disposition des acteurs publics sont parfois effectivement appliquées. Ces cas de concrétisation se concentrent en particulier dans quelques communes qui ont mené des politiques ambitieuses de déprivatisation des rives, en mobilisant conjointement divers outils à leur disposition, comme [...] Publier, sur la rive française du Léman (Figure 8). Dans ces communes, cette concrétisation des règles s'explique par des facteurs politiques (engagement durable de plusieurs municipalités successives en faveur de la déprivatisation des rives), par l'implication conjointe de divers acteurs (municipalités, Conservatoire du littoral, Conseil départemental, et *cetera*) et, quand il s'agit d'acquisitions foncières, par les ressources financières à disposition (cas de la commune de Publier sur le territoire de laquelle est implanté un important tissu industriel, notamment la Société des eaux d'Évian, propriété du groupe Danone, qui lui assure des recettes fiscales significatives).

